

COMPTE RENDU DE RÉUNION
Commission Régionale de la Forêt et du Bois
27 mars 2025

**Proposition de création d'un comité spécialisé « DFCI – Prévention feux de forêt »
au sein de la CRFB**

Membres présents :

M. Thomas GUYOT, co-président, Conseil Régional Occitanie – Pyrénées – Méditerranée, Directeur en charge de l'économie locale, du tourisme, de l'agriculture, la forêt et l'alimentation,
M. Olivier ROUSSET, co-président, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
M. Frédéric MORTIER, de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable,
M. Xavier BEAUSSART, Directeur du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc,
M. Amaury de GALARD, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) d'Occitanie,
M. Sébastien DROUINEAU, Directeur adjoint, CRPF d'Occitanie,
Mme Emilie CAMBOU, chargée de mission DFCI, CRPF d'Occitanie,
M. John PELLIER, directeur adjoint de l'URCOFOR Occitanie,
M. Charles DEREIX, Président de l'Association Forêt Méditerranéenne,
Mme Alice TRIQUENOT, Directrice territoriale adjointe de l'ONF,
M. Romain DUCUQ DE SAINT-PAUL, ONF agence DFCI Midi-Méditerranée 09-11-66,
Mme Marie-Pierre EYCHENNE, Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises,
Mme Nathalie NOUZIES, Responsable du service Economie de Montagne et Forêt, Conseil Régional Occitanie,
Mme Claire FAROUX, Chargée de mission filière forêt fois, Conseil Régional Occitanie,
M. Gildas TOULLEC, chargé de mission filière forêt bois, Conseil Régional Occitanie,
M. Sylvain FOUREL, Président, Fibois Occitanie,
Mme Marie-Pierre LALLE, Déléguée générale de Fibois Occitanie,
M. Didier BOUVARD, Directeur opérationnel, Campus des métiers et qualifications de la filière forêt-bois Occitanie,
Mme Ondine LE FUR, chargée de mission, Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne,
Mme Cécile GOUBE, Directrice Occitanie, Alliance Forêt Bois,
M. John PELLIER, Directeur adjoint, Association des communes forestières d'Occitanie,
Mme Lucie POLINE, Coordinatrice Service Valorisation du bois et territoires, Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie,
M. Vincent FINIELZ, Délégué régional, Association des entrepreneurs de travaux forestiers d'Occitanie,
Mme Catherine CAZALS, Cheffe de service agriculture-forêt-pastoralisme, Conseil départemental de l'Ariège,
M. Nicolas GOUIX, Gestionnaire d'espaces naturels – CEN Occitanie,
M. Philippe FALBET, Association de protection de l'environnement agréée – FNE Midi-Pyrénées,
Mme Gwenaëlle BIZET, Cheffe du Service régional de la forêt et du Bois (SerFoB), DRAAF,
M. Matthieu AUGERY, adjoint à la cheffe du SerFoB, DRAAF,
M. Bruno CHARGY, Chargé de mission DFCI, SerFoB, DRAAF.

Excusés :

M. Vincent LABARTHE, Vice-Président du Conseil Régional, Région Occitanie,
M. Baptiste ALGOT, Parc National des Cévennes,
Mme Nathalie GONTHIEZ, Mme Nathalie TROUSSELET, Mme Céline VACHEY, M. Thierry BAIG, ADEME,
M. Jean-Baptiste DE CLOCK, Chambre d'agriculture de l'Hérault,
M. Marc DECONCHAT, INRAE,
M. Francis GIBERT, Conseil Départemental de la Lozère,
M. Didier INARD, Vice-Président de la Fédération Nationale de l'Industrie du Bois,

M. Frédéric LEJUEZ, Expert forestier,
M. Guy MAILLE, Ligue de Protection des Oiseaux des Hautes-Pyrénées,
M. Pascal MAJZEL, salarié de la forêt et des professions du bois, CFTC Agriculteurs,
Mme Hermeline MALHERBE, Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales,
M. Jean-François REZEAU, CCI Occitanie,
M. Jacques RIGAUD, Conseil départemental de l'Hérault,
M. Christophe TESTAS, Conseil Départemental du Tarn.

Introduction par Thomas GUYOT :

M. GUYOT commence par excuser les élus Françoise Matheron et Vincent Labarthe, retenus pour une autre réunion, puis évoque le risque incendie en tant qu'enjeu majeur et malheureusement d'avenir, qui nécessite que les pouvoirs publics soient pleinement mobilisés et concertés. Il évoque les conséquences multiples des feux de forêts (sécurité des populations, libération de carbone dans l'atmosphère, la protection de l'environnement, coût économique).

Il rappelle qu'il y a 3 ans, le Conseil Régional (CR) est devenu autorité de gestion sur les mesures d'investissement et que celui-ci a fait un choix politique très fort en donnant notamment la priorité au financement pour défendre les forêts contre les incendies, à travers l'enveloppe FEADER qui a été stabilisée puis augmentée. Ce choix stratégique est assumé car le CR pense qu'il y a besoin de cet argent pour développer la protection des forêts (aménagement de pistes, ...).

On sait que tout euro dépensé pour la prévention sera toujours mieux placé qu'un euro utilisé pour ce qui se passe après un incendie.

M. GUYOT pense qu'au vu de l'enjeu pour les prochaines années, le CR est prêt à se mobiliser encore plus fort parce qu'on sait que c'est un enjeu prioritaire.

Introduction par Olivier ROUSSET :

M. ROUSSET rappelle que l'année 2022 a marqué les esprits par des incendies très importants en Aquitaine mais aussi sur des nouveaux territoires. Les surfaces incendiées ont augmenté dans certains territoires, moins en zone méditerranéenne.

Pourtant la zone méditerranéenne est traditionnellement impactée par des incendies, avec dans les années 1980 – 1990 des épisodes de feu de forêt très conséquents qui ont abouti à un fort développement de la politique de défense des massifs forestiers contre les incendies.

Depuis les feux de 2022 et à la suite du travail des parlementaires, la loi du 10 juillet 2023 est parue, permettant de renforcer les dispositions réglementaires de prévention et de lutte contre les incendies de forêt.

La mise en place de cette loi en 2023 a permis aux départements d'ex Languedoc-Roussillon de renforcer leurs moyens en faveur de la protection des massifs forestier. En ex Midi-Pyrénées, les départements commencent à étendre leurs actions également.

M. ROUSSET rappelle par ailleurs que si le portage politique en matière forestière et DFCI dépend désormais du ministère en charge de l'Ecologie, les ambitions ainsi que l'organisation (DRAAF) restent les mêmes.

M. ROUSSET remercie encore M. MORTIER pour sa présence aujourd'hui et la restitution de son travail qui est très intéressant.

Les dispositions régaliennes et financières ont été renforcées par le Conseil Régional et les services de l'État, notamment avec l'introduction depuis l'année dernière d'une enveloppe dédiée à la DFCI dans le cadre de la planification écologique ainsi que le maintien des moyens alloués à la préservation de la forêt Occitane.

La stratégie nationale de préservation de la forêt française doit être finalisée d'ici la fin du premier semestre 2025.

M. ROUSSET termine son propos introductif en indiquant que la dernière partie de cette réunion sera consacrée au projet de sous-commission de la CRFB dédiée aux problématiques DFCI.

I - Présentation par Frédéric MORTIER (IGEDD), coordonnateur de la mission chargée de proposer au gouvernement des mesures pour renforcer les politiques de prévention et de lutte contre l'incendie de forêt dans un contexte d'extension et d'intensification du risque dû au changement climatique.

Diffusion d'une courte vidéo de 3 min qui permet de se remémorer le contexte en France. Un support de présentation est joint à ce compte-rendu.

Quelques éléments à retenir :

- La stratégie nationale DFCI est importante, mais elle doit proposer un plan d'actions ambitieux permettant d'obtenir des résultats.
- Si les obligations légales de débroussaillage sont faites correctement, plus de 70 % des dégâts autour des habitations et des biens à protéger sont évités.
- Le PDPFCI est fondamental pour fixer les bases de la stratégie départementale mais la prévention passe par l'échelle opérationnelle au niveau du massif forestier (appelé PDM ou PIDAF selon les départements).
- A terme, la mission coordonnée par M. MORTIER estime qu'il faudra renforcer à minima de 100 ETP les services de l'État sur les sujets DFCI.

Prises de paroles :

M. Charles DEREIX (Ass Forêt Méditerranéenne), considère que le risque lié aux feux de forêt est majeur et appelle à prendre des dispositions fortes, à la hauteur de la menace.

Points positifs :

- L'outil PDPFCI et ces déclinaisons par massif (les PMPFCI) est très bon dans son contenu mais il faut d'avantage appliquer ces plans dans toutes leurs composantes (suivant IT du 16/04/2020), notamment dans la valorisation des espaces et des produits de la forêt. La priorisation des moyens financiers et humains est également indispensable.
- Les projets de territoire pilotés par les élus sont très utiles. Ces projets partagés par l'ensemble des acteurs constituent une base de prévention solide, une forêt entretenue et valorisée étant mieux auto-protégée.

Points négatifs :

- Les propriétaires forestiers doivent se regrouper quand les surfaces sont trop petites afin d'entrer dans une démarche de gestion durable. Il faut imposer les associations de gestion forestière et passer par l'association syndicale créée d'office (ASCO) le cas échéant et, prioritairement, là où le PDPFCI confirme que le risque est particulièrement élevé.
- Actuellement, 15 % des forêts privées disposent d'un document de gestion durable. Il faut imposer le PSG concerté en accompagnant le propriétaire forestier au travers d'une aide et de conseils à la rédaction.
- On estime le taux de réalisation des OLD à moins de 30 % alors que les Retex confirment l'efficacité des OLD. Ce système n'est pas à la hauteur de enjeux. Il faut rappeler aux propriétaires d'habitations que les OLD ne sont pas une invitation mais une obligation. Pourquoi ne pas monter cette compétence au niveau de l'intercommunalité, avec un nouveau système de cellules d'appui local (évoqué par M. MORTIER) par un technicien compétent et reconnu qui vient dire à chaque propriétaire ce que doivent être les OLD chez lui, comment il doit les appliquer, lui donner des conseils pour les réaliser.
- L'ONF estime à plus de 500 000 les constructions en zone de fort aléa. La maîtrise de l'urbanisation par les collectivités locales et territoriales est donc essentielle.
- L'État qui doit cesser l'érosion des postes alors que nous avons besoin de compétences face à tous ces défis.

Intervention d'Amaury DE GALARD (CRPF) :

M. DE GALARD indique que pour réduire le morcellement de la propriété privée, le CRPF incite les propriétaires au regroupement mais les moyens sont limités au vu de la taille du territoire. Par ailleurs certains propriétaires

ne voient pas toujours l'intérêt d'un document de gestion, dont la rédaction implique coût, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils ne gèrent pas leur forêt. Le problème n'est pas celui de la forêt privée mais reste essentiellement celui des moyens alloués.

Sujet sur le retardant dans l'intervention des pompiers : il n'y a plus de production locale (dans les mains des russes et des américains). Les produits sont très efficaces mais on en voit de moins en moins. L'État et l'Europe devraient se doter de ressources locales.

Intervention de Philippe FALBET (FNE):

- Sur les OLD : Il regrette que le zonage ne soit pas plus finement adapté. Dans la majorité des cas dans les Pyrénées ce n'est pas assez précis, et catastrophique pour la biodiversité des haies. C'est une mesure très compliquée pour les notaires car le vendeur doit faire une déclaration sur l'honneur. Cela a un impact sur les ventes.

- Sur les écobuages : M. FALBET s'interroge sur la possibilité de mise en place de Commissions Locales d'Écobuage (CLE) en Ariège. La DRAAF lui confirme leur existence dans ce département, comme en Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques.

- M. FALBET considère qu'il est difficile pour le public de faire remonter les comportements dangereux ou problématiques. La multiplicité des acteurs est un frein pour la visibilité. Il faudrait avoir un canal approprié.

Intervention de Frédéric MORTIER :

- M. MORTIER considère qu'il est important pour le public de bien identifier les différents acteurs impliqués. Il est nécessaire que la gendarmerie puisse être avertie en cas de bivouacs avec feux sauvages.

- Concernant les écobuages, il est nécessaire de les réaliser en concertation dans le cadre des CLE. Cela permet de valider l'opportunité de l'écobuage, la période et les conditions de réalisation.

- Concernant la prise en compte des espèces protégées lors des travaux de débroussaillage, un groupe technique national a été mis en place par le ministère de l'écologie. C'est un sujet très compliqué qui est difficile à appliquer. Une concertation avec les différents acteurs doit être poursuivie dans le cadre d'un plan national sur les espèces protégées.

Intervention de Nicolas GOUIX (CEN) :

- M. GOUIX indiqué avoir participé au GT national sur la prise en compte des espèces protégées lors des débroussaillages. En fonction des types de sylvicultures, des essences, le risque est plus ou moins fort. La concertation sera nécessaire. Dans le Lot, la forêt est jeune et très broussailleuse ce qui augmente le risque incendie. Si on arrivait à améliorer notre diagnostic de territoire, on arriverait à améliorer notre stratégie. Il faudrait un plan national au changement climatique.

Intervention de M. MORTIER : Il confirme la nécessité de travailler en concertation avec les différents acteurs et avoir une approche globale, avec par exemple des échanges avec les naturalistes ou ne pas exclure les réserves intégrales du périmètre des OLD.

Intervention de Gwenaëlle BIZET (DRAAF) :

L'outil LIDAR devrait nous aider à améliorer notre connaissance sur la masse combustible en forêt. Le CRPF travaille actuellement en PACA et en Occitanie sur la sylviculture préventive afin de mieux prendre en compte le risque incendie dans la gestion forestière.

Intervention de John PELLIER (URCOFOR) :

- Les élus, les maires sont souvent responsables vis-à-vis de l'incendie (OLD, ouvrages DFCI, ...). Ils sont maîtres d'ouvrage et souvent financeurs (au moins à hauteur de 20 % pour les projets financés via le FEADER). Les élus ne sont pas assez souvent associés aux discussions qui concernent leurs territoires.

- Toutes les bonnes intentions se heurtent à la question du financement car les petites communes ont peu de moyens. Les plans de développement de massifs forestiers ne sont pas toujours mis en œuvre. L'intercommunalité n'est pas forcément le meilleur échelon. Les syndicats dédiés sont sans doute intéressants avec la mutualisation des moyens.

- L'URCOFOR apporte son aide sur les sujets DFCI mais il y a une baisse du financement par l'État, la Région.

- Tous les travaux pour la protection incendie ne dégradent pas la biodiversité mais la protègent. Les travaux d'OLD ouvrent les milieux et sont donc souvent bénéfiques pour la biodiversité. Les OLD impactent 5 à 10 % de la surface

mais protègent 90 % de la surface de la forêt et donc assurent bien l'objectif premier de protection des biens, des personnes et de la biodiversité.

Intervention de Frédéric MORTIER :

M. MORTIER est globalement d'accord sur les propos tenus par M. PELLIER. Il souligne l'importance de la gouvernance locale avec la participation des maires. Il y a besoin de mieux cibler les financements. Les élus ne doivent pas rater l'échéance actuelle relative à la mise en place de la stratégie nationale sur les sujets DFCl. Il faut lutter contre une idée pré-conçue car dans 90 % des cas, les départs de feux sont dus à l'activité humaine ou sa négligence.

Intervention de Romain DUCUQ (ONF) : Un des problèmes sur la mise en œuvre des travaux issus des plans de massifs est qu'un grand nombre de communes n'ont pas mutualisé leurs moyens pour réaliser les travaux. Les SIVU sont à ce titre un bon outil.

Actualités DFCl par Matthieu AUGERY et Bruno CHARGY (DRAAF) :

Présentation d'un diaporama joint à ce compte-rendu.

Prises de paroles :

Intervention de Charles DEREIX (Ass Forêt Méditerranéenne) : Il salue l'augmentation des moyens de la MIG-ONF mais se demande si ces moyens sont suffisants au vu des enjeux.

Intervention de Frédéric MORTIER : Il rappelle qu'en moyenne les OLD coûtent 0,5 €/m² et que c'est un service rendu à toute la collectivité.

M. MORTIER demande quel est le taux de réalisation des OLD en Occitanie.

Intervention de Gwenaëlle BIZET (DRAAF) : Nous ne savons pas, d'où la nécessité de travailler là-dessus.

Intervention de John PELLIER (URCOFOR) : Le taux de réalisation des OLD est très faible. L'appui de l'ONF est précieux. Dans 90 % des cas, si la sensibilisation des personnes est faite, les travaux d'OLD sont corrects. Concernant les particuliers qui n'ont pas les moyens financiers pour faire leur OLD, la loi de 2023 donne les moyens aux collectivités pour mutualiser les travaux (opérations groupées, récupération du bois pour broyer vers une chaufferie,...).

Intervention de Frédéric MORTIER : Certains départements ont des sapeurs-pompiers qui interviennent pour expliquer les OLD (appui très précieux). Les EPCI peuvent également s'emparer du sujet. Par exemple, dans le Var, la mairie de La Garde-Frénet a mis en place un technicien qui explique les travaux à réaliser (démonstrateur). Il serait intéressant de s'inspirer de cela en Occitanie.

Intervention de John PELLIER (URCOFOR) : Les moyens des sapeurs-pompiers sont octroyés par les départements.

Intervention de Philippe FALBET (FNE) : Il faudrait préciser si par exemple les alignements de platanes sont concernés par les OLD en bords de route. En réponse, la DRAAF précise que si les platanes sont inclus dans les zones soumises à OLD, un débroussaillage autour des platanes est souhaité. Dans les autres cas, ils ne sont pas concernés.

Intervention de Nicolas GOUIX (CEN) : Il précise que les arrêtés préfectoraux doivent préciser les mesures. Il y a des disparités entre les départements.

Pour le Lot, le CD46 est MOA pour l'installation de piste DFCl. Le CEN est impliqué dans cette procédure. Le CD46 réalise les OLD linéaires.

Intervention de Charles DEREIX (Ass Forêt Méditerranéenne) : En général, l'information du public fonctionne assez bien, avec un taux de présence assez important.

Réponse de John PELLIER (URCOFOR) : Cela dépend des communes. S'il y a beaucoup de résidences secondaires, l'information du public est moins bonne car les personnes ne sont pas sur place.

Intervention d'Ondine LE FUR (DPFM) : Beaucoup de textes sont parus et des budgets ont été mobilisés depuis la loi de 2023.

L'AM du 29/03/2024 permet aux départements de prendre leur AP OLD. L'AP OLD est vraiment l'outil clé. Les moyens sont là. Il manque surtout l'opérationnalité de mise en œuvre des prescriptions. Il faut orchestrer le tout. Les OLD sont compliquées à mettre en œuvre pour un particulier. Collectivement, il faut se poser la question : Comment fait-on pour rendre lisible les OLD ? Il y a les plaquettes d'information, les réunions publiques, les

communiqués dans la presse, les affiches, ... Il faut encore développer la communication autour des OLD. De façon générale, le particulier ne lira pas l'AP OLD. Il faut développer des supports expliquant de façon synthétique les principales mesures des travaux OLD à mettre en œuvre pour les réaliser correctement.

L'IT sur les OLD doit aider à améliorer les cartographies et tous ces détails.

La convention nationale UNCOFOR renforce le dispositif.

Les zones OLD représentent seulement environ 5 % des forêts.

Il faut prioriser les financements.

Actualités DFCI régionale par Gildas TOULLEC (CR) :

Présentation d'un diaporama joint à ce compte-rendu.

Proposition de création d'un comité au sein de la CRFB spécialisé DFCI, par Gwenaëlle BIZET :

Présentation d'un diaporama joint à ce compte-rendu.

Discussion autour du projet de création d'une sous-commission de la CRFB dédiée à la thématique DFCI :

Avis de Charles DEREIX (Ass Forêt Méditerranéenne) : Il est très favorable à une telle sous-commission pour laquelle il faudra trouver une façon de travailler ensemble qui ne soit pas uniquement descendante. L'idée de mettre en place des sous-groupes pour créer des choses sur un thème donné est intéressante.

Avis de Sébastien DROUINEAU (CRPF) : L'idée est intéressante mais il faudra limiter le nombre de représentants par service afin d'en faciliter les échanges.

Avis d'Ondine LE FUR (DPFM) : Comme c'est déjà en place en PACA, ce réseau sera bénéfique pour discuter avec les collectivités, approfondir et partager des connaissances (études existantes non mobilisées car pas connues de certains partenaires).

Il semble utile d'impliquer les DDT sous une forme à déterminer (pas forcément toutes mais plutôt un panel volontaire et représentatif).

Pour la DPFM, la création de cette sous-commission est un enjeu important. Elle y participera.

Délibération de la CRFB :

Le quorum n'ayant pas été atteint, M. ROUSSET informe les membres présents qu'une consultation écrite pour la création d'une sous-commission CRFB dédiée aux sujets DFCI sera demandée pour qu'elle se prononce sur la création de cette commission.

Les membres de la CRFB sont aussi invités à être force de proposition sur la manière de fonctionner de cette sous-commission, sur les sujets à évoquer lors de la prochaine séance et tout autre chose que vous trouverez utile de préciser.

Le délai de réponse est fixé avant le 10 mai 2025.

Résultat du vote (avis en annexe) :

Favorable : 15

Favorable avec réserves : 1

Défavorable : 1

Annexe

Avis formulés par les membres de la CRFB dans le cadre de la consultation dématérialisée organisée sur le projet de création d'un comité spécialisé « DFCI – Prévention feux de forêt »

➤ CNPF (Amaury De GALARD) :

Avis favorable avec réserves.

Contrairement aux autres régions, l'Occitanie a déjà la maîtrise de la prévention et de la lutte contre les incendies dans plusieurs départements.

Afin d'éviter la duplication des efforts, il serait pertinent d'identifier précisément qui fait quoi, en établissant un état des lieux clair des acteurs, de leurs missions et de leurs moyens. Cette démarche permettrait de faire un bilan des actions existantes, d'identifier les éventuelles redondances, et de proposer des ajustements pour une meilleure synergie/gestions préventives au niveau régional.

- Constats, région à plusieurs degrés de risque,
- Nous avons la chance d'avoir plusieurs types de massifs
- La région est très grande et donc très diverse : en risque, en action, en moyens
- Nos moyens humains et financiers sont limités, pas seulement au CNPF !.
- La région doit être force de propositions, en ciblant et mieux définir le financement, sa politique et ses actions dans le domaine forestier.
- La Gestion et la Coordination doivent dépendre essentiellement de l'Etat donc des préfetures.
- Il y a trop de structures autour de la table pour une bonne action. Ne pas prendre le risque de nous éloigner de l'objectif principal.
- L'État doit, à mon sens, ensuite créer une chaîne de compétence et demander à chaque organisme de prendre sa place dans celle-ci comme maillon.
- Le CNPF Occitanie est force de propositions et a bien exposé celles-ci avec ses limites de compétences et de moyens. La place du CNPF est en amont, sur le contenu des PSG en prévention dans le cadre de la formation des propriétaires et en aval des incendies pour accompagner les sinistrés
- Concernant les OLD, il est crucial de poursuivre un travail important de communication, de formation et de mise en place pour renforcer leur efficacité par département.

En résumé, il est essentiel de valoriser l'existant, d'optimiser la répartition des responsabilités, et de concentrer les efforts sur des actions concrètes et efficaces, en s'appuyant sur les expériences locales. Utilisons l'argent public pour favoriser une gestion cohérente, coordonnée et efficiente des dispositifs.

➤ Chambre de commerce et d'industrie Occitanie Pyrénées-Méditerranée (Jean-Baptiste REY) :

Avis favorable.

Après une étude attentive des documents annexés pour cette consultation, nous accueillons favorablement ce projet de comité qui aurait vocation à échanger sur les suites régionales des dispositions de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre le risque incendie.

Décrit comme un "lieu de dialogue régional, d'échange et de concertation entre les acteurs du territoire concernés par la DFCI", ce comité s'inscrit pleinement dans la mission de concertation essentielle pour assurer une gouvernance optimale de la politique DFCI à l'échelle régionale.

Tels qu'ils ressortent des sources fournis, les objectifs proposés pour ce comité sont en phase avec les préoccupations des acteurs économiques du territoire, qu'il s'agisse notamment de proposer des actions permettant d'améliorer la prévention des incendies de forêt et la culture du risque, la prévention étant un enjeu majeur qui impacte directement de nombreuses activités économiques liées aux zones rurales et

forestières, ou de contribuer à améliorer l'articulation entre les différents enjeux de territoires et les impératifs de la DFCI.

A cet égard, la CCI régionale Occitanie souhaite souligner l'importance de la participation des acteurs économiques, notamment ceux de la filière forêt-bois, de l'agriculture, et d'autres secteurs potentiellement impactés par la DFCI, aux travaux qui seront mis en œuvre dans le cadre de ce comité.

Nous estimons donc que ce comité représente une opportunité d'améliorer la stratégie et les pratiques régionales en matière de prévention des feux de forêt et de végétation, et permettra d'aborder concrètement des sujets tels que la mise en œuvre des OLD, la résilience de la forêt, les coupures agricoles, tout en assurant une meilleure prise en compte de l'urbanisme et des contraintes potentielles auxquelles peuvent être soumis les acteurs économiques des territoires.

En conclusion, la CCI Occitanie considère que la création de ce comité spécialisé DFCI est une initiative pertinente et nécessaire pour renforcer la politique régionale de prévention des feux de forêt et apporte un avis favorable à sa constitution. Nous souhaitons néanmoins souligner l'importance d'une large représentation des acteurs concernés, y compris économiques, afin de garantir que les actions et les évolutions réglementaires futures soient pragmatiques, coordonnées et tiennent compte des réalités de terrain et des contraintes économiques des entreprises et propriétaires.

➤ Alliance Forêts Bois (Cécile Goube) :

Avis favorable.

➤ Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie (Lucie POLINE)

Avis favorable.

➤ Association Forêt Méditerranéenne (Charles DEREIX)

Avis favorable.

Le cadre "Propositions à consolider" de la page 6 du ppt expose que le comité a vocation à élaborer des propositions de progrès : c'est un point clé, ce comité ne doit pas être un lieu d'information descendante où les participants entendent et acquiescent, mais un lieu d'échanges et de construction dans le dialogue de propositions partagées.

Dans la rubrique "agriculture" de ce même cadre, je souhaite que le mot "sylvopastoralisme" soit ajouté : il faut en effet trouver les moyens de développer ce mode d'action qui est un levier puissant de valorisation et de protection de nombre d'espaces forestiers (cf. les travaux de Forêt Méditerranéenne sur le sujet).

Lors de sa première séance, le comité spécialisé devra bâtir son plan de travail et sa méthodologie : celle-ci passera vraisemblablement par la constitution de sous-groupes dédiés à l'analyse d'un thème en vue de sa présentation en comité plénier.

➤ Conseil régional d'Occitanie (Vincent LABARTHE) :

Avis favorable.

➤ Campus des Métiers et des Qualifications Forêt-Bois Occitanie (Didier BOUVARD) :

Avis favorable.

Le CMQ Forêt-Bois Occitanie émet un avis favorable à la création de ce comité. Nous considérons qu'il constitue un cadre pertinent pour renforcer la coordination régionale autour des enjeux cruciaux de

prévention et de lutte contre les incendies de forêt, notamment dans le prolongement de la loi du 10 juillet 2023.

Dans cette perspective, nous nous tenons à disposition pour contribuer aux réflexions portant sur la formation, la transmission des compétences, la valorisation de la sylviculture préventive ainsi que la sensibilisation des différents publics – autant de leviers qui s’inscrivent pleinement dans les missions du CMQ.

➤ PEFC Occitanie (Emmanuelle BURGER) :

Avis favorable.

➤ Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (Marie-Pierre EYCHENNE) :

Avis favorable.

➤ Fibois Occitanie (Sylvain FOUREL) :

Avis favorable.

➤ Forêt évolution (Frédéric LEJUEZ) :

Avis favorable.

En tant que représentant des Experts Forestiers en Occitanie, je ne peux que soutenir cette démarche qui vise à protéger nos forêts.

Nous ferons en sorte de trouver un volontaire chez les EFF pour être présent dans cette instance afin d'être à l'écoute des stratégies déployées par l'état mais aussi être force de proposition grâce à notre connaissance des enjeux sur le territoire.

➤ Office National des Forêts (Hervé HOUIN) :

Avis favorable.

➤ Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie (Nicolas GOUIX) :

Avis favorable.

➤ Ademe (Nathalie GONTHIEZ) :

Avis favorable.

➤ Conseil départemental des Pyrénées-Orientales (Olivier PAIRE) :

Avis favorable.

➤ URCOFOR (Philippe LONJON) :

Avis favorable.

➤ Fransylva (Roseline LABARRIERE-DUCHAMP) :

Avis défavorable.

Motifs :

- Interrogation sur la pertinence de cette nouvelle "prise de compétences" qui ne peut conduire à terme qu'à affaiblir l'échelon local et à imposer demain des contraintes déconnectées des réalités et particularités locales. Tous les départements de la région n'ont pas le même risque incendies. Le pourtour méditerranéen est plus sensibilisé, depuis x années, est mieux équipé ... Certains sont très peu couverts par la forêt (Gers ...)
- Pourquoi créer un Xème comité qui va se surajouter, se greffer sur toutes les instances qu'il faudra budgéter et sur le budget forêt, déjà « parent pauvre » en Occitanie et la crainte de missions qui se superposeraient. La forêt publique et la forêt privée participent (COFOR+ ONF - CNPF- Fransylva) à toutes les réunions, groupes de travail DFCI, les échanges sont nombreux et fructueux, et aujourd'hui rajouter un interlocuteur ne se justifie pas pour nous.

Dans diapositive missions :

- Page 21 : droit de préemption sans seuil de surface pour les communes (rappelez-vous dans la loi juillet 2023, le seuil était de 4 ha et droit de préemption avant tous les autres), **défavorable** à l'extension de cette mesure qui ne résoudra rien et qui de plus, reste une atteinte à la propriété privée, droit inscrit dans constitution.
- Page 22 : favoriser le sylvo pastoralisme : **favorable avec réserves** : il faut gérer astucieusement ce point : sol tassé par bovidés- et végétation abrutie par caprins, voire destruction de toute végétation et donc de régénération naturelle. Il faut conditionnaliser, organiser le sylvo pastoralisme.
- Page 22 : **favorable** « favoriser les coupures de combustibles par coupure agricole » – éviter les accrus et broussailles dans terrains en jachère voire abandonnés.